

DECISION N° 2024-25

OBJET : Marché SID23K – Exploitation de la déchèterie CYRENE – Fourniture et pose d’une motorisation pour le portail de sortie de la déchèterie CYRENE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L. 5211-9 ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d’un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

CONSIDERANT le besoin du Syndicat en matière de fourniture et pose d’une motorisation pour le portail de sortie de la déchèterie CYRENE ;

CONSIDERANT que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que le prestataire E.G.D. présente les solutions les plus économiquement avantageuse au regard des considérations opérationnelles, techniques et financières ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la prestation de fourniture et pose d’une motorisation pour le portail de sortie de la déchèterie CYRENE à la société E.G.D., sise 2 Chemin des Feuillerets – 78740 VAUX SUR SEINE Siret 790 485 502 00021, pour un montant forfaitaire de 4 330,94 € HT, soit 5 197,13 € TTC.

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17/10/2024

Transmis en Préfecture et affiché le 08 NOV. 2024


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal